

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

TROIS FAITS

Trois faits viennent de se passer qui méritent commentaires.

Le premier est l'élection de Montmédy: M. de Benoist, réactionnaire avéré, clérical, monarchiste, violemment hostile à tout ce qui constitue la société moderne, a eu un nombre de voix tel que sont concurrent méliniste et le candidat radical ne pourront le battre, même en se réunissant.

Quelles paroles cabalistiques avait donc proféré M. de Benoist ? simplement ces mots : « Je suis nationaliste ». Aussitôt toutes les forces réactionnaires de la Meuse se coalisèrent et une partie des républicains mélinistes les suivirent. M. Dedion, candidat progressiste modéré resta sur le carreau.

La République, journal de M. Méline s'en félicite. L'Echo de Paris, journal de la réaction, voit plus clair, et dit crûment à M. Méline :

« Venez à nous, ou vous êtes perdu. »

Et il est certain, que pour cette ombre fallotte d'homme d'Etat, c'est le seul parti qu'il puisse prendre, s'il veut encore être, je ne dis pas quelq'un, mais quelque chose.

Il a trop donné de gages à la droite quand il était au pouvoir, il a trop lié partie avec les nationalistes, depuis qu'il en est tombé, pour ne pas être entraîné par le courant. M. Méline sera nationaliste ou ne sera plus. C'est ce que signifie l'élection de Montmédy, et le satisfecit, vraiment stupéfiant que M. Méline se donne dans son journal.

Le second fait est l'élection du président de la Chambre. Ici les républicains ont fourni à leurs adversaires des verges pour se faire fouetter, en prétendant que cette élection, toute personnelle pouvait revêtir un caractère politique. Aussi les nationalistes exultent. Déjà ils nous croient par terre, parce que M. Deschanel a été élu et M. Brisson battu, l'un et l'autre par le même nombre de voix qu'il y a un an. Qu'est-ce que cela signifie, sinon que les députés n'ont pas changé du tout ? En effet, ces mêmes députés qui ont élu M. Deschanel il y a un an, alors que l'approche de l'Exposition redoublait les convoitises, n'en ont pas moins fidèlement soutenu le ministère et, en ne se déjugant pas sur ce point, somme toute, secondaire, on peut penser qu'ils ne se déjugeront pas sur ce point capital : la loi sur les Associations.

N'importe ! Il est toujours mauvais de ne pas assez réfléchir avant de parler, et d'engager un principe là où il ne peut y avoir qu'une question de personnes, M. Brisson n'est pas de l'école des fastueux, tandis que M. Deschanel est de celle des prodiges. C'est une raison excellente pour qu'on mette au fauteuil celui-ci plutôt que celui-là. D'ailleurs, si l'on n'avait eu en considération que la valeur présidentielle, ce n'est ni l'un ni l'autre que l'on aurait nommé, mais bien M. Cochery, qui est de tous les vice-présidents celui qui a fait preuve des plus grandes qualités.

Enfin le troisième fait est le parti vrai-

ment scandaleux que des gens qui s'intitulent patriotes tirent de quelques articles, non officiels, de journaux russes et de l'opinion du Pape. Parce que la Russie ne veut pas du service de deux ans, nous serions forcés d'y renoncer, et parce que le Pape craint pour le denier de Saint-Pierre, nous serions obligés de laisser s'étendre la tâche envahissante des Congrégations ! Ces patriotes indignes adjurent le Tsar et Léon XIII de se liquer contre nous, comme en 1814 ! Sainte-alliance !

Il ne faudrait pas oublier cependant que l'alliance russe ne repose pas sur un sentiment, mais sur des intérêts réels et tangibles. Tant que ces intérêts existeront, l'alliance subsistera ; quand ils disparaîtront, elle se dénouera. C'est le sort de toutes les alliances. Quant au Pape, il peut clamer dans le désert. C'est zéro.

C. J.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 10 janvier 1901 (matin)

M. Deschanel préside. Dès qu'il a pris place au bureau, M. Deschanel prononce un discours de remerciement aux députés pour l'honneur qu'ils lui ont fait de le maintenir à la présidence.

La droite et le centre seuls, applaudissent. La Chambre fixe ensuite l'ordre du jour : M. Waldeck-Rousseau demande que la loi des associations vienne en tête de l'ordre du jour.

M. Trannoy demande qu'avant soit discuté un projet sur les fraudes dans les denrées alimentaires. M. Walter dit que rien ne doit être discuté avant les associations.

M. Gras dépose la motion suivante : « la loi sur les associations sera discutée tous les après-midis ; et les autres lois, le matin. Mais cette motion est repoussée par 284 voix contre 255. »

M. Walter présente une autre motion tendant à ce que les lundis, mardis et jeudis soient consacrés à la loi sur les associations. M. Trannoy veut que les jeudis soient réservés pour la discussion d'autres projets. La motion Walter est adoptée par 420 voix contre 152.

M. Sembat dépose une demande d'interpellation relative à l'ingérence du Vatican dans nos affaires intérieures. M. Sembat demande la discussion immédiate de son interpellation.

M. le président du conseil demande la discussion à la suite des autres interpellations. M. Sembat réclame la discussion immédiate. L'ajournement est repoussé par 297, contre 216.

M. Isambert propose alors de joindre la discussion de l'interpellation Sembat à la discussion même de la loi sur les associations. Le président du conseil soutient cette proposition. Finalement, cette proposition est adoptée par 352 voix contre 194.

La prochaine séance est fixée à lundi, et la séance est levée.

Sénat

Séance du 10 janvier 1901

Séance toute de scrutins opérés en vue de la constitution du bureau définitif.

Nomination du président : Votants, 211 ; bulletins blancs ou nuls, 30 ; suffrages exprimés, 181 ; majorité absolue, 91. Ont obtenu : MM. Fallières, 175 voix ; Ch. Dupuy, 4 ; Magnin, 1 ; Wallon, 1.

M. Fallières est réélu président du Sénat pour l'année 1901.

Nomination de quatre vice-présidents : Suffrages exprimés, 206 ; majorité absolue, 104. Ont obtenu : MM. Barbey, 171 voix ; Demôle, 165 ; de Verninac 159 ; Franck-Chauveau, 145 ; divers, 51.

M. Barbey, remplaçant M. Magnin, démis-

sionnaire, et MM. Demôle, de Verninac et Franck-Chauveau, tous trois sortants, sont élus.

Election de huit secrétaires. Suffrages exprimés, 202 ; majorité absolue, 102.

Ont obtenu : MM. Francoz, 185 voix ; Bourgeat, 184 ; Rambourg, 184 ; Teysserenc de Bort, 177 ; Darbot, 174 ; Denoix, 175 ; Leydet, 164 ; Lecour-Grandmaison, 157.

Ces huit secrétaires sont élus. Parmi eux, il n'y a que deux nouveaux : MM. Francoz et Lecour-Grandmaison, ce dernier représentant la droite ; les six autres étaient secrétaires sortants.

Election de trois questeurs. Suffrages exprimés, 196 ; majorité absolue, 99.

Ont obtenu : MM. Gayat, 172 voix ; Dusolier, 170 ; Cazot, 156 ; les trois questeurs sortants sont donc réélus.

Le bureau du Sénat se trouve entièrement constitué et au premier tour de scrutin.

Le Sénat décide de se réunir vendredi, et la séance est levée.

EN CHINE

Les indemnités demandées à la Chine

Quelques journaux publient la dépêche suivante de Pékin :

On estime que le montant probable de l'indemnité qui sera exigée de la Chine sera de 120 millions de livres sterling.

L'Allemagne vient en tête avec 15 millions, l'Angleterre suit avec 12 millions, la France avec 5 millions à peine, l'Italie avec un million 200,000 et les Etats-Unis avec un million.

Il est impossible de comprendre dans ce tableau la Russie qui se retire du concert. L'Autriche ne compte pas. Quant au Japon, ses revendications sont incertaines.

Il y a lieu d'ajouter à ces sommes 50 à 60 millions de livres sterling pour dégâts matériels et autres frais publics.

Les gens bien au courant de la situation des finances estiment que la Chine ne peut réunir cette somme sans un contrôle étranger ; car, autrement, elle risquerait d'arriver à un résultat des plus désastreux.

ACTUALITÉS

Il n'est peut-être pas trop tard pour parler ici de la lettre que Léon XIII vient d'adresser au cardinal archevêque de Paris, et pour soumettre aux lecteurs de ce journal quelques réflexions qu'elle me suggère.

Cette lettre n'est qu'une longue apologie des congrégations, un plaidoyer intéressé où se mêlent d'étrange façon les arguments historiques, théologiques, politiques et sociaux ; et où les preuves de la nécessité de l'existence des Congrégations se trouvent être, il faut bien l'avouer, de valeur très inégale.

Certes, si les Congrégations ressemblaient au portrait idéal que trace d'elles la plume complaisante et paternelle du souverain pontife, il n'y aurait pas eu au monde, en aucun temps, de plus merveilleux instruments de civilisation, de perfectionnement moral et de progrès social. C'est à elles que la France serait redevable de la conservation des lettres et des sciences et de leurs progrès, de l'essor de l'agriculture et de l'industrie, de son expansion coloniale ; elles n'auraient jamais préché que la paix, la douceur et la concorde ; à elles seules reviendrait l'honneur de savoir soulager les misères physiques et les détresses morales ; elles seraient, — pour employer une expression ecclésiastique — le lait et le miel des sociétés modernes.

Il faut en rabattre.

L'histoire, d'abord, fait justice d'un certain nombre de ces allégations. Pour les autres, si elles caractérisent à peu près exactement le rôle de certaines congrégations, elles sont loin, très loin d'être applicables à toutes.

La véritable cause de la tendresse subite que témoigne le pape à l'endroit des congrégations, c'est que ces associations sont sa véritable armée, qui n'obéit qu'à lui, qui ne connaît que Rome, et qui oppose sans cesse, soit la rébellion ouverte, soit la résistance d'inertie à toute autorité autre que celle de la curie romaine, que cette autorité soit temporelle, comme celle du pouvoir civil, ou qu'elle soit seulement spirituelle, comme celle des évêques.

A ce titre, elles sont précieuses au Saint-Siège, et partant sacrées. Bien malavisé est celui, fût-il prélat, qui s'ingère de leur faire sentir la ferule. Nous en avons un exemple remarquable et frappant en la personne de l'évêque de Laval. Voilà un homme qui, comme tous les personnages en vue, a été discuté et attaqué de façon véhémente. En dépit des accusations — médisances ou calomnies — qui furent portées contre lui quand il n'était que vicaire général, il a été élevé, avec l'agrément du pape, à la dignité épiscopale. Les soupçons qu'on faisait planer sur sa probité, sur sa moralité ne lui ont pas fait perdre la confiance de Rome. Mais une fois évêque, il a voulu exercer pleinement sa prérogative : il a dû faire sentir à une congrégation le poids de son autorité. Alors ? Alors on lui a donné raison, parce qu'on ne pouvait pas faire autrement, mais on lui a demandé sa démission.

Et nunc erudimini!...

P. B.

INFORMATIONS

Mort d'un sénateur

Le général Lambert, sénateur nationaliste du Finistère, est décédé jeudi à Paris, des suites d'une pneumonie.

France et Russie

Les télégrammes suivants ont été échangés entre les ministres des affaires étrangères de Russie et de France :

Son Excellence M. le comte Lansdorf, ministre des affaires étrangères, Yalta,

Veuillez agréer mes bien sincères félicitations à l'occasion de votre nomination au ministère des affaires étrangères. Il me plaît d'y voir ainsi que dans nos relations déjà anciennes et si confiantes le gage d'une collaboration plus étroite encore, dans l'intérêt de nos deux pays.

DELCASSÉ.

Réponse du ministre russe :

Son Excellence M. Delcassé ministre des affaires étrangères, Paris,

Vivement touché des félicitations que vous avez bien voulu m'adresser, je vous en remercie de tout cœur. Votre Excellence connaît tout le prix que j'attache à nos relations personnelles, et ne saurait douter de mon sincère désir de pouvoir contribuer à la consolidation de l'étroite et invariable amitié qui unit nos deux pays.

LANSDORF.

L'Hygiène des soldats

M. le général André vient de prendre une décision qui a son importance au point de vue de l'hygiène des troupiers. « Je suis informé écrit-il aux chefs de corps, que, dans certains casernements, les cruches à eau sont reliées dans les embrasures des fenêtres, derrière les portes avec des balais on des pelles à poussières. Parfois,

on les trouve côte à côte avec les crachoirs. Il importe d'introduire dans l'esprit des hommes et sous-officiers chargés de la surveillance des chambres que ce sont là des objets qui ne doivent jamais être voisins les uns des autres. Il y a lieu d'assigner aux cruches à eau un emplacement déterminé, sur un support fixé à une certaine hauteur au-dessus du sol, afin d'éviter autant que possible la poussière.

Les Séminaires désaffectés

Le gouvernement a décidé de faire rentrer l'Etat en possession des immeubles mis jusqu'à présent à la disposition des évêchés pour servir de petits séminaires. Le premier établissement désaffecté a été le séminaire de Luxeuil. Nous apprenons aujourd'hui que le séminaire de Pont-à-Mousson, installé dans l'ancienne abbaye des Prémontrés de cette ville, la plus grande institution cléricalle de la France, va subir le même sort. Le gouvernement veut en reprendre possession à Pâques. A cette date, les professeurs et les nombreux élèves auront dû évacuer ce splendide immeuble.

La question de Terre-Neuve

M. Garreau, sénateur d'Ille-et-Vilaine, ayant prévenu M. Waldeck-Rousseau et M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, qu'il avait l'intention de les interpeller au sujet des bruits qui courent, et d'après lesquels la République céderait à l'Angleterre les droits de la France sur Terre-Neuve, a reçu la lettre suivante, qu'il communique aux journaux :

Mon cher sénateur,

Il m'est absolument impossible comme ministre des affaires étrangères de parler sur tel ou tel point de notre politique extérieure toutes les fois qu'il plaira à la presse d'engager une polémique. Le procédé serait par trop commode pour connaître la pensée du gouvernement en ce qui touche Terre-Neuve. Je ne puis que répéter ce que je disais, il y a deux ans, à la tribune de la Chambre.

A Terre-Neuve, nos droits sont incontestables. Ils sont indiscutés, rien n'empêche qu'ils soient exercés. Je ne crois pas qu'on puisse voir là l'indication d'un abandon possible de nos droits. Croyez-moi, mon cher sénateur, votre bien dévoué.

DELCASSÉ.

L'échouage de « la Russie »

Dans la nuit de dimanche à lundi, la Russie, navire de la société générale des transports maritimes, prenant le phare de Faraman pour celui de Planier, s'est dirigée vers ce feu et s'est mise au plein, le cap au nord, très près du phare, à l'est, à 300 mètres environ de la côte.

La position du navire se trouve dans une position critique, à cause du mauvais état de la mer, très grosse en ce moment.

A bord se trouvent 46 passagers et 56 hommes d'équipage.

Les vapeurs envoyés pour porter les secours aux malheureux du navire échoué, sont restés vains.

Toutefois, on conserve l'espoir de les sauver.

Le sauvetage du vapeur échoué la Russie a été opéré hier ; tous les passagers et l'équipage ont été sauvés.

Le dévouement des sauveteurs a été admirable.

Victime de l'alcool

La femme Applincourt, de Bouchain (Nord), surprise de ne pas voir son fils Emile, qui habitait une maison non loin de sa maison, venir prendre son repas, était allée l'appeler.

Mais elle eut beau frapper à la porte de la maison solidement fermée, personne ne lui répondit.

La pauvre vieille ne sachant que penser, sur tout ce depuis deux ans son fils ne travaillait plus et s'adonnait à la boisson appela ses voisins. Ceux-ci accoururent, enfoncèrent la fenêtre et pénétrèrent chez Applincourt.

Ayant regardé du côté du lit, ils aperçurent dans la ruelle un corps qu'ils attirèrent à eux. C'était le cadavre d'Emile Applincourt. La gendarmerie fut prévenue ainsi que le docteur Havez, maire de Bouchain.

Après examen, le praticien a établi que la mort avait été causée par une congestion produite par l'alcool et le froid.

Drame de la folie

A la suite d'un accident, une marchande de quatre-saisons, la dame Chalmenry, demeurant rue de Charenton, dans le pas-

sage Abel-Leblanc, donnait depuis quelque temps des signes fréquents d'aliénation mentale.

Agée de soixante-huit ans, elle vivait depuis vingt ans avec un ouvrier menuisier, M. Stockell. Celui-ci devenu septuagénaire et infirme, était soigné par elle avec un rare dévouement.

Depuis une semaine, la marchande avait, en outre, pris chez elle, pendant leurs vacances de Noël, ses deux petits neveux, Louis et Clotilde Ledoucet, dont les parents sont blanchisseurs aux environs de Paris.

Aucune attaque de folie n'était encore survenue cet hiver à la dame Chalmenry, que tous ses proches croyaient enfin guérie.

Leur espoir fut trompé de terrible façon. Hier matin, la démence de la malheureuse femme se manifesta à nouveau avec une violence inouïe.

Après avoir erré longtemps dans son logement où dormaient encore ses neveux et le vieillard, une idée infernale lui étant venue, elle empoigna les deux enfants réveillés en sursaut et qui poussèrent des cris aigus, les ligotta, les baillonna et les enferma dans un placard.

Puis elle mit le feu aux rideaux de leur lit. Elle enflamma également les rideaux de la couche où dormait M. Stockell. Ensuite elle verrouilla les issues et se mit à crier à tue-tête des injures sans suite à des ennemis imaginaires.

Les locataires de l'immeuble, effrayés par la fumée et les cris, accoururent et enfoncèrent la porte du logement. A leur vue la folle, qui s'était pourvue d'un rasoir, s'en porta plusieurs coups, heureusement mal assurés, à la poitrine et au cou.

M. Boutineau, commissaire de police, arriva au moment où les voisins affolés essayaient de maîtriser la folle. Celle-ci, toute sanglante, leur opposa une terrible résistance. Deux gardiens de la paix purent enfin venir à bout de ses fureurs et l'emmenèrent à l'hôpital Saint-Antoine.

Le septuagénaire asphyxié à demi et les enfants quasi étouffés par leurs bâillons dans le placard sans air, furent sauvés à temps et transportés également à l'hôpital Saint-Antoine.

L'état de la dame Chalmenry est des plus alarmants. Sa folie semble à présent irrémédiable, et si l'on parvient à guérir ses blessures, elle sera internée dans une maison de santé.

Les pompiers de la caserne de Chaligny éteignirent, en une demi-heure, le feu allumé par la folle.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture se réunira lundi, à dix heures du matin, pour statuer sur les questions suivantes :

Protestation contre l'élection des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs ; élection qui a eu lieu à Planioles le 30 décembre dernier.

Protestation contre l'élection des délégués sénatoriaux de Touzac.

Protestation contre l'élection des délégués sénatoriaux de Padirac.

Le paiement des contributions directes

En vertu de l'arrêté du ministre des finances, les contribuables ont dorénavant la faculté de verser leurs contributions directes et taxes assimilées non seulement à la perception où ils sont imposés, mais encore dans n'importe quelle perception, située dans une autre localité.

Les versements en dehors de la perception d'imposition ne seront reçus que sur présentation de l'avertissement ou de toute autre pièce officielle indiquant les contributions à payer.

Ils devront comprendre la totalité ou le solde des contributions portées sur un ou plusieurs avertissements. En ce qui concerne les versements pour solde, les contribuables auront à justifier des comptes ou des dégrèvements antérieurs, au moyen des quittances à souche, des avis de dégrèvement ou de tout autre document établissant leur libération partielle.

Aucun versement ne sera admis en dehors de la perception d'imposition passé le 1^{er} juillet pour les rôles publiés dans les trois premiers mois de l'année, et passé un délai de trois mois à partir de la publication, pour les autres rôles.

Les percepteurs sont tenus de délivrer, contre tout versement, une quittance extraite de leur journal à souche.

Achat de chevaux de remonte

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle de quatre à huit ans, dans les localités ci-après, savoir :

Gramat, le vendredi 18 janvier, à neuf heures du matin, place du Marché.

Figeac, le samedi 19 janvier, à huit heures et demie du matin, devant la gare.

Concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu, les jeudi 7 et vendredi 8 février 1901, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 1^{er} janvier 1901, sans infirmités, ayant une taille de 1 mètre 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans les candidats qui justifient de services dans l'administration des Postes et des Télégraphes ou de services militaires.

Pour ces candidats la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des années de service sans pouvoir dépasser 30 ans.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste sera close en France le 23 janvier, en Corse, en Algérie et en Tunisie, le 19 janvier 1901.

CAHORS

MAGNE, LA CROIX, LE QUERCINOIS, et M. ALBESSARD

Magne, dont j'ai entretenu récemment les lecteurs du *Journal du Lot*, me qualifie tout d'abord de « lâche »..... et pourquoi ?

Parce que je le « blague » sous le pseudonyme du « Promeneur ».

J'ai une cuirasse, dit-il ; mais il oublie — comme par hasard — qu'il a une soutane qui constitue, elle, le plus odieux des anonymats.

Qu'il se dépouille de sa soutane et je cesserai d'être « le Promeneur » !

Démasquons-nous ensemble.

Mais, tant qu'il gardera sa robe noire, Germain sera « don Quichotte » écrivant sous le pseudonyme « Magne » et je resterai « le Promeneur ».

J'ai, voyez-vous, sur le courage de l'abbé, cette opinion moyenne de mépris que m'a donnée son attitude lorsque, aussi publiquement que possible, il a été exécuté par diverses personnalités honorables, parmi lesquelles le maire de Castelnau-Montrastier.

Vous êtes un lâche, écrivait-on à Magne ; c'était signé : Feyt, maire.

Et Germain répondit : « C'est une plaisanterie ! »

Et je réponds à Germain : « Toujours farceur, l'abbé ! »

Les articles que j'ai donnés au *Journal du Lot* ont jeté quelque clarté sur une face inexplorée de la presse réactionnaire et cléricalle de Cahors.

Je commence à comprendre que... ça ne va pas.

Magne nous le dit sans tergiverser.

Le *Quercinois* tire la couverture ; Magne s'y cramponne.

J'avais donc mille fois raison de prétendre qu'on voulait « souffler » la Croix à Magne. Il le reconnaît : il s'en plaint, et il nous dit : « C'est M. le chanoine Albessard qui a fait le coup ! »

Tiens... tiens.... M. le chanoine Albessard s'intéresse au *Quercinois* ! Il a des tendresses pour cette sainte feuille !

Qui l'eût cru ???

En livrant ce nom, Magne n'a pas eu — c'est certain — l'intention de commettre une espièglerie, d'être désagréable au fougueux et spirituel chanoine qui, muni

de sa bonne « trique », riposterait au cri de « Reponatur ! »

Non. Magne a voulu simplement donner satisfaction à la curiosité bien naturelle du « Promeneur » du *Journal du Lot*.

Et le « Promeneur » ravi, remercie Magne avec émotion.

Grâce à lui, nous voilà fixés sur le personnel du *Quercinois*. M. Albessard nous échappait ; c'est Magne qui nous le ramène.

Il possède un réel talent, M. Albessard ; parce que ou.... quoique chanoine, il a de l'esprit et une certaine magnanimité, n'est-ce pas ?

Mais, qu'elle est donc la chronique que signe M. Albessard dans le *Quercinois* ?

Est-ce celle des vieux monuments ou celle des « coups de triques » ?

Patience, Germain nous dira tout.

Entre temps, Magne déclare qu'il ne « qualifiera » point les procédés du *Quercinois* et de M. Albessard combinant leurs efforts pour lui arracher sa « Croix »

Il ne se laissera pas faire. Il a pour lui Rampolla et le Pape qui a beaucoup agréé sa prose télégraphique.

Le *Quercinois* au complet, Albessard, Pagès-du-Port, l'Évêque lui-même se casseront les reins à la porte des.... « Dames Blanches ».

Car Magne fait son entrée chez les Dames Blanches. Cette entrée prépare une sortie (Magne n'entre jamais sans espoir de sortir). La Ville n'a qu'à se bien tenir !!

Abandonnée, la Trappe ! Et j'attends, moi, souriant et calme, les événements.

La parole est au *Quercinois* et à M. Albessard.

LE PROMENEUR.

Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Lérès-Gambetta, est nommé attaché au cabinet de M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés.

Bourses dans les lycées et collèges

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, les sessions d'examens d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvriront dans tous les départements.

1^o Pour les jeunes gens, le lundi 1^{er} avril 1901.

2^o Pour les jeunes filles, le jeudi 18 avril 1901.

Les candidats aux bourses de la classe de septième (série élémentaire), devront justifier, au moment de leur inscription, d'un stage de 6 mois au moins, dans un lycée ou dans un collège ; aucun stage dans un établissement public d'enseignement secondaire n'est exigé des candidats appartenant aux autres séries.

Concert de l'Orphéon

Le concert, que l'Orphéon de Cahors organise pour le dimanche 3 février prochain, égalera s'il ne le dépasse, celui qu'il nous offrira l'année dernière à pareille époque.

Dès maintenant, nous pouvons donner les noms des artistes qui paraîtront dans cette soirée musicale, leur adhésion étant certaine ; ce sont :

M^{me} Oswald, cantatrice de l'Opéra-Comique ; M. Louis Azéma, basse chantante, prix du conservatoire de Paris en 1900 ; M. A. Krantz, flûtiste, prix du conservatoire de Paris, actuellement professeur au conservatoire de Genève ; M^{me} Sady-Pety, de l'Odéon ; M. Henri Ghys, pianiste compositeur.

Le talent réputé de ces artistes, que nous aurons le plaisir d'entendre bientôt sur notre scène cadurcienne, nous fait prédire, pour le concert, le plus éclatant succès, d'autant plus que nous aurons aussi le plaisir d'applaudir, et l'Orphéon, et l'orchestre symphonique.

Permis de chasse

Il a été délivré pendant l'année 1900, par la préfecture, 780 permis de chasse pour l'arrondissement de Cahors.

En 1899, il en avait été délivré 747, soit 33 en plus, en 1900.

Cour d'assises

Les assises du Lot pour le premier trimestre 1901 s'ouvriront à Cahors, le lundi 25 mars, sous la présidence de M. de Cardaillac, conseiller à la cour d'appel d' Agen,

assisté de MM. Fieuzalet et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

Acte de probité

Le sieur Pommié, maçon, demeurant rue Ste-Barbe, a trouvé une tabatière en argent, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Caisse nationale d'épargne postale

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de Décembre 1901

Versements reçus de 895 déposants, dont 193 nouveaux	210,860.58
Remboursements à 572 dép.	
dont 83 pour solde	189,994.11
Excédent des versements	20,866.47

Tribunal correctionnel

Audience du 10 janvier

Auguste Grimard, âgé de 58 ans, maçon à Luzech, qui a chassé à l'aide d'engins prohibés, est condamné à 16 fr. d'amende.

Justin Lacombe, âgé de 22 ans, de Cassagnes, autrefois ouvrier à l'usine de Fumel, prévenu d'avoir fait un faux témoignage le 18 juillet dernier, devant M. le juge de paix de Pay-l'Evêque, à l'occasion d'une enquête civile, relative à un procès entre les sieurs Redon et Tissandier, est condamné à trois mois de prison.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée du Théâtre Sarah-Bernard de Paris
Le jeudi 17 janvier, la tournée du théâtre Sarah-Bernard donnera sur notre scène

L'AIGLON.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 10 ET 13 JANVIER 1901

Allegro Militaire,	Eilenberg.
La Grande Duchesse (ouv.)	Offenbach.
Valses Alsaciennes,	Wekerlin.
Les Pantins de Violette, fantaisie	Adam.
Polka des Clowns,	Allier.

De 3 à 4 heures (Allées Fénélon.)

Arrondissement de Cahors

MAUROUX. — La foire a été belle, les forts attelages ainsi que les bœufs gras sont toujours à de bas prix.

Les moutons étaient aussi en baisse.
Les pores gras ont subi une baisse d'environ 5 fr. par 50 kilos.
Les poules se vendent 0,50 la livre.
Les lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
Les lapins domestiques, 25 cent. la livre.
Les œufs 1 fr. la douzaine.

SAINT-GÉRY. — *Délégué et Candidat.*
— Comment se fait-il que certains républicains ajoutent quelque confiance en la conversion spontanée au radicalisme des conseillers municipaux des Masseries, tandis que de fongueux réactionnaires de cette section pensent que ce n'a été qu'un truc et qu'à leur tour ils voient le reflet de leur opinion en

celle de nos édiles. Ceci explique l'enjeu qui s'est fait entre deux électeurs, dont l'un radical affirme que le délégué Marcouly votera pour M. Costes, tandis que son adversaire parie, que faute de concurrent il votera blanc, ou s'abstiendra. D'une pierre ces Messieurs font-ils deux coups, on serait tenté de le croire.

Cependant on prête à M. Marcouly l'intention de relever bravement l'étendard un peu terni du Nationalisme. On nous dit, qu'il va probablement poser sa candidature au premier jour et qu'il va commencer une campagne pleine d'entrain dans tout le département. Ceux qui avont eu l'honneur d'entendre et d'apprécier l'art oratoire du futur candidat, (discours des chapeaux Noirs) à St-Géry lors des élections au conseil général où MM. Taouet Bourdin étaient en présence, ne sommes pas surpris, outre mesure, de cette nouvelle.

PRAYSSAC. — Les porcs gras du concours se sont vendus entre 38 et 40 fr. les 50 kilos viv.

Un beau porc pesant environ 300 kilos s'est vendu 0,55 cent. la livre poids mort.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Finances.* — Par décret en date du 4 janvier 1901, M. Vachet, François-Xavier, contrôleur principal des contributions directes à Toulon, a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Figeac 2^e classe, en remplacement de M. Cantellou, qui a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— *Mutation.* — Par décision ministérielle, M. Michel, Capitaine de gendarmerie à Oran (Algérie) passe à Figeac par permutation d'office et dans l'intérêt du service avec M. le capitaine Fabre.

— *Collège.* — Par arrêté du 24 décembre, M. Jean de Saint-Julien a été nommé répétiteur stagiaire au Collège de Figeac, en remplacement de M. Phalipou, en congé.

M. Rey, répétiteur au même Collège, professeur d'anglais, est, en outre, chargé du cours d'espagnol.

— *Poids et mesures.* — M. le vérificateur procédera à son bureau, allée Victor-Hugo, du 17 au 24 janvier, à la vérification périodique des poids et mesures de la ville de Figeac.

FAYCELLES. — *Conférence agricole.* — Dimanche 13 janvier, à deux heures de l'après-midi, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, fera une conférence publique, à la mairie de Faycelles.

Sujet : « Engrais de ferme et Engrais chimiques ».

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Martyrologe des enfants.* — Ces jours derniers, la fille Cassan, demeurant

chez ses parents, à Saint-Cirq-Madelon, était allé garder les brebis, emmenant avec elle son jeune frère, Paul Cassan, âgé de cinq ans. A un moment donné, et trompant la surveillance de sa sœur, l'enfant approcha d'un rocher surplombant le terrain et tomba accidentellement d'une hauteur de cinq à six mètres, se faisant de graves blessures. La fille Cassan s'étant aperçue de l'accident, appela au secours, et plusieurs personnes accoururent, relevèrent l'enfant, qui fut transporté à la maison paternelle, où les soins les plus pressés lui furent prodigués. Mais tout fut inutile, le pauvre petit expira deux heures après l'accident.

Il est aisé de s'imaginer le désespoir dans lequel la famille Cassan a été plongée par suite de ce malheureux accident.

— *Compatriote.* — Notre compatriote M. Lascombes Jean Emile, percepteur des contributions directes à Dijon, est nommé trésorier payeur général du département du Gers.

M. Lascombes est né à Gourdon : ancien conseiller de préfecture à Cahors, ancien préfet des Deux-Sèvres, puis de Constantine, il quitta l'administration pour les finances, il y a trois ans.

MARTEL. — *Marché aux truffes du 9.* — Quantité vendue : 25 quintaux, prix moyen 14 fr. 50 le kilo, qualité supérieure 15 fr. le kilo.

Il y a eu baisse de 5 fr. par kilo sur les cours des derniers marchés, la température s'étant trop sensiblement adoucie.

CARLUCET. — *Tournée théâtrale.* — Le « Théâtre de la Gaïeté » qui, il y a 2 ans déjà, voulut bien nous donner quelques représentations, dont nous avons gardé le plus agréable souvenir, est de nouveau parmi nous.

Cette petite troupe, excellente du reste, est augmentée d'un parfait comique du genre M. Arthur et du brave Porthos qui va déjà bien.

L'étoile de la troupe M^{lle} Juliette, ne cesse de nous charmer par ses saynètes et ses monologues que pour nous faire frémir par ses exercices de demoiselle serpent ; c'est déjà une artiste de réelle valeur, pleine de grâce et d'esprit.

Aussi nos soirées sont-elles bien courtes.

Chez nos voisins

BOURRET (Cantal). — *Encore le feu.* — Pendant que la dame Suc, du village du Bourret allait quérir du lait dans une maison voisine, sa fillette Élise, âgée de deux ans, qu'elle avait abandonnée seule auprès du feu, se brûla entièrement.

Lorsque la mère rentra, elle trouva son enfant au milieu des flammes. Malgré les soins les plus pressés, la pauvre petite a expiré au milieu des plus atroces souffrances.

On conçoit la douleur de la pauvre mère

BULLETIN FINANCIER

Le marché des mines d'Or Sud Africaines est très mauvais à Londres où plusieurs maisons de banque sont en état de faillite.

Chez nous, par répercussion, la cote de nos valeurs, des meilleures mêmes, a été influencée par la lourdeur de la Bourse de Londres et les cours sont en baisse sur la clôture précédente.

La clôture 3 0/0 a reculé de 20 centimes à 101,77 ; le 3 1/2 0/0 finit à 103,62.

La Banque de France est à 3880.
Le Comptoir National d'Escompte se traite à 589, le Crédit Foncier à 655 est ferme sans changement, le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1113 et la Société Générale à 615.

Les Chemins français ont baissé.
Le Lyon à 1790, le Nord à 2299.
Le Suez est à 3595.

Les fonds étrangers clôturent : l'Extérieure à 71,87, l'Italien à 94, le Portugais à 23,60.

Le Turc D finit à 23,50, la Banque Ottomane à 539.

Les fonds Russes n'ont pas été cotés à terme.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	2358	2148	0.50 à 0.90
Vaches.	1231	1111	0.45 à 0.86
Taureaux.	241	200	0.42 à 0.70
Veaux.	1660	1440	0.75 à 1.26
Moutons.	20382	18300	0.88 à 1.00
Porcs.	4185	4185	0.74 à 0.90

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	229	150	55 à 79
Vaches.	67	47	35 à 55
Moutons.	970	563	75 à 92
Porcs.	2331	2518	40 à 55

Calendrier antialcoolique à effeuiller

C'est là un véritable instrument de propagande qui, comme l'almanach, peut rendre de grands services, en appelant chaque jour l'attention des familles sur le grave problème qui nous préoccupe et en leur fournissant des avis, des conseils utiles. Affiché dans une classe d'école, il peut d'autre part fournir au maître matière à dissertations, à causeries, à devoirs.

Ce calendrier est dû à l'initiative de Madame Legrain, présidente de l'Union des femmes pour la Tempérance.

En vente au bureau du Journal du Lot et chez M. Desaud, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

La Maison A L'OLIVIER si renommée pour ses HUILES NATURELLES DE

FOIE DE MORUE

Rappelle à sa clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Eviter Flacon Porcelaine Blanche (Déposé.)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

LE MYSTÉRIEUX COMPAGNON

Le capitaine, absorbé par cette idée fixe, y réfléchissait en maugréant quand Artaki le saisit par un bras et lui montra le canot, détaché de la frégate du *riala-bey*, qui conduisait à terre Wilhelm et Julio.

Pendant que les deux hommes suivaient les évolutions de la barque, Antonios les rejoignit, tout en grommelant.

— Qu'y a-t-il encore, Antonios ? demanda le capitaine.

— C'est ma pipe, mon commandant ! Ma pipe que je ne retrouve pas.

— Tu as donc du tabac sec ?
— Je n'ai de tabac, ni sec, ni mouillé.
— Mais alors, que ferais-tu de ta pipe ?
— Je la mâcherais. Ça m'occuperait... Tiens, une barque.

— Qui fit Artaki. Elle vient à nous.
— Il faut la héler !
Le maître d'équipage approchait de sa bouche ses mains calleuses disposées en entonnoir et s'appêtait à user de toute la force de

ses poumons, quand Artaki lui saisit les poignets et baissa ses mains.

— Hé bien quoi, matelot ?
— N'appellez pas, maître !
— Ne pas appeler ! Est-ce que tu crois qu'ils devinent que nous sommes là ? Ils vont passer et nous, nous resterons dans ce repaire de chacals...

— Si vous appelez, ils ne viendront pas, ou s'ils viennent, cela n'en vaudra pas mieux : ils sont armés et vous ne l'êtes pas...

— En effet, dit le capitaine, ce sont des matelots turcs.

— Et voyez là-bas, la frégate, d'où elle s'est détachée !

— Tu as des bons yeux, matelot ! fit Antonios... Mais, par saint Nicolas, ont-ils vu qu'ils veulent aborder ici !

— Réveille nos compagnons, commanda le capitaine. Si ces Turcs ont la bonne idée d'aborder ici, nous en profiterons.

Pendant qu'Antonios accomplissait l'ordre qui lui avait été donné, Empresterios et Artaki se dissimulaient derrière une anfractuosité du roc et attendaient.

— Attention ! souffla le capitaine aux hommes qui s'étaient rangés silencieusement derrière lui. Ils approchent.

Le canot accostait et les Turcs essayaient de décider Wilhelm et Julio à se laisser déposer de bonne grâce dans la katavothra.

— Hardi ! cria le capitaine. A moi les enfants !

Le premier, il s'élançait dans la barque, prenait à la gorge le quartier-maître qui en avait

le commandement et le jetait râlant, asphyxié à demi, au fond du canot.

Les matelots et Antonios ne se comportaient pas moins bien et les Turcs ahuris ne tentaient même pas de résister. Une minute plus tard, ils étaient dans la caverne où le capitaine leur abandonnait généreusement les éléments culinaires dont Artaki avait fait provision. Celui-ci n'avait pris aucune part au coup de main de ses compagnons.

— Par saint Nicolas, camarade, fit Antonios, quand il se trouvèrent dans le canot, m'expliqueras-tu ce que tu fais ? Tu te conduis en brave garçon, en franc matelot, et, depuis deux jours nous te devons plus d'une chandelle. Mais toutes les fois qu'on se croche avec les Turcs, tu fais le mort, n'y a plus personne. Pourtant si c'étaient tes amis, tu aurais pu retourner avec eux... Explique-nous ça, garçon, vois-tu, ça n'est pas clair.

— Que trouvez-vous d'extraordinaire à cela ? Vous m'avez sauvé la vie, j'acquiesce de mon mieux ma dette de reconnaissance. Quant à frapper ceux qui furent mes compagnons, je ne saurais le faire, vous devez le comprendre vous-même.

— Mauvaises raisons ! Il y a longtemps que ta dette est payée et tu ne nous dois plus rien, au contraire. Quant à ceux que tu appelles tes compagnons, m'est avis que si tu n'as pas voulu y toucher, tu ne les aimes pas plus que nous...

— Que supposez-vous donc ?

— Moi, rien ! Ou plutôt si... mais ce que je suppose, je ne dois pas le dire.

— Vous défiez-vous de moi ?

— Non ! Par saint Nicolas, tu es mon matelot, je l'ai dit et je ne m'en dédis pas. Si tu voulais seulement te laisser baptiser...

— Vous craignez encore que j'attire le malheur sur vous...

— Ah ! mille sabords ! je n'y songe plus guère et tu peux faire pleuvoir sur nous une averse de tuiles ! Non, ce n'est pas à ça que je songe... Mais ça me ferait plaisir, là, de savoir que tu n'es pas un mécréant, un chien de...

— Antonios ! gronda la voix du capitaine.

— Suffit ! On amarre sa langue...

Le front d'Artaki s'était ridé, et ses sourcils froncés sur ses yeux, le pli pénible de sa bouche exprimaient si clairement la souffrance d'une contrainte et d'une anxiété que l'observation d'Empresterios n'eût pas été utile pour arrêter le loquace maître d'équipage.

Une anse venait d'apparaître et dans le fond, auprès de barques tirées sur le galet, des marins s'empressaient. Le canot ne tardait pas à être tiré auprès des barques pendant que les pêcheurs, se trouvant en présence des survivants de la *Proskrousis*, leur faisaient une ovation enthousiaste et se les disputaient à l'envi pour les mieux fêter.

La fièvre guerrière qui courait à travers l'Hellade avait dès le début gagné le Magne, singulier pays, abrupte et infertile, dont la population avait aussi quelque chose de sauvage et d'inculte.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XV

CIGARETTE BIENFAITRICE

Un peu plus loin, riant, fumant, causant, prenant des glaces devant le café chantant, se tenait un groupe d'Anglais dont le schooner était dans le port.

Il s'arrêta un moment et alluma un cigare, uniquement pour avoir le plaisir d'entendre parler une langue familière.

Comme il avait la tête penchée, personne ne remarqua l'expression de douleur qui assombrit son visage; mais l'un des étrangers l'examina curieusement et attentivement.

— Au diable... — dit-il tout bas à son voisin. — A qui ce soldat français ressemble-t-il donc ?

Celui-ci l'entendit et, le cigare aux dents, s'éloigna rapidement.

Il se sentait toujours mal à l'aise en ville... mal à l'aise dans la crainte d'être reconnu par quelque passant ou quelque touriste.

— Je n'ai rien à craindre, pourtant — pensa-t-il avec un sourire. — Dix ans... dans ce monde-là, nous avons l'habitude d'oublier

en dix jours la ruine la plus terrible, et le meilleur vivant d'entre nous dix heures après que sa tombe était fermée. D'ailleurs je suis en sûreté. Je suis mort !

Et il poursuivit son chemin. Il était mort : en cela consistait sa sécurité : Beauté, de la brigade de la Maison de la Reine, était enterré et défait toute découverte sous le nom de Bel-à-Voir du 1er chasseurs d'Afrique.

Lorsque sur la ligne de Paris à Marseille la plus épouvantable, et la plus terrible collision qui fût jamais arrivée à un train se précipitant à toute vapeur au milieu des ténèbres de la nuit l'avait par une sorte de miracle, laissé intact avec le seul homme resté fidèle à sa fortune, il avait vu dans cette catastrophe le plus sûr abri contre la découverte ou la poursuite qu'il redoutait.

Laissant ses bagages écrasés au milieu des morceaux de débris, il s'était lancé dans la campagne avec Rake pour faire les quelques lieues qui les séparaient encore de la ville et ils étaient entrés à Marseille en piétons très fatigués, avant que la moitié du désastre arrivé sur le chemin de fer eût été vu par le soleil de midi.

Par hasard, une yole de commerce était en charge dans le port et devait faire la traversée d'Alger ce jour-là même.

Le commandant était à court d'hommes et avait peur des Levantins, qui étaient les seuls matelots qu'il dût vraisemblablement trouver pour remplir les emplois vacants dans son petit équipage.

Cecil s'offrit à lui avec son camarade pour le passage.

Il n'avait sur lui que quelques pièces d'or et il était disposé à travailler pour gagner sa traversée, s'il le pouvait.

— Mais vous êtes un monsieur, — lui dit le commandant d'un air hésitant, en l'examinant des pieds à la tête, ainsi que son costume de velours et son chapeau à plume d'aigle, — j'ai besoin d'un marin exceptionnel, endurci et intelligent, car nous aurons du mauvais temps. Il fait trop beau pour que cela dure, — ajouta-t-il en jetant un regard sur le ciel.

Il était de Liverpool, capitaine et propriétaire de sa petite embarcation à coque noire ; elle avait une assez mauvaise apparence, et une réputation encore pire, car, disait-on, elle n'avait pas de répugnance à faire une brin de traite des nègres, si elle se trouvait dans les mers lointaines, avec une chance probable devant elle.

— Vous êtes un farceur, voilà ce que vous êtes — dit le commandant avec énergie — vous ne pouvez me servir à rien.

— Attendez un instant — répondit Cecil. — Vous serait-il arrivé d'entendre parler d'un schooner appelé Regina... ?

La physionomie du capitaine s'éclaircit aussitôt.

— Qui était dans la baie de Biscay, il y aura deux ans vienne le mois de juillet ? Qui se sauvait devant la tempête comme un fou, qui s'enfuyait comme une hirondelle, quand la mer se brisait et que tous les vaisseaux étaient coulés en faisant naufrage autour de

lui ? Il fut le premier à aborder le grand Wrestler qui était renversé la coque hors de l'eau et il prit tout ce qu'il put contenir de passagers, démeublant même sa belle cabine pour avoir plus de place pour les pauvres malheureux qu'il avait recueillis ? Est-ce de lui que vous voulez parler ?

Cecil fit un signe d'assentiment. — C'était mon yacht, voilà tout, et je n'avais pas de capitaine pendant cette tempête. Me croirez-vous assez bon matelot maintenant ?

Le capitaine lui secoua la main de manière à la lui arracher.

— Assez bon !... Que le diable emporte mes planches ! Il n'y en a pas un seul qui puisse vous battre sur toutes les mers. Venez, monsieur, puisque vous le désirez ; mais vous ne ferez pas un brin d'ouvrage tant que vous serez à mon bord. Je n'aurais jamais cru qu'aucun de vos bourgeois des yachts pût être en état de mettre la main sur le gouvernail ; mais, que je sois pendu, le club qui fait de pareil marins est un fameux club ! Miséricorde ma femme était sur le Wrestler. Je lui ai entendu dire vingt fois qu'elle était presque morte quand le petit yacht était arrivé par une mer démontée, qui se soulevait et rugissait autour du vaisseau naufragé et comme quoi le farceur à qui il appartenait avait donné sa cabine aux femmes et fait jeter ses canons et ses beaux meubles par dessus bord, afin de pouvoir emporter plus de passagers ; les fit manger, leur avait donné même du champagne à tous, et les avait traités comme des princes, jusqu'à ce qu'ils les eût ramenés dans le port de Brest, mais, Dieu me damne ! que jamais un farceur comme vous ait...

(A suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 13 Janvier 1901.

Vues Nacla : Chronique. — Jean Drault : Bécasseau et le député musulman. — Théodore Cahu : L'Étang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Wiendel : L'Or rouge (suite). — Edgy : Génie (suite). — Jean Rolland : L'œil d'or (suite). — Vues Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

SAINT-NICOLAS. — 21e année. Sommaire — du n° 6 — du 10 Janvier 1901.

Les mages, par Géraldine Rolland. — Le roi Pataud, par Jean Barancy. — Bas ou Souliers, par L. Margery. — Une idée lumineuse, par Eymier. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Le petit Garçon du chou et la petite Fille de la salade, par Marguerite Miot. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Illustrations de A. Bertrand, A. Birch, Georges Conrad, E. Zier, Ed. Gros.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris, 6e).

Sommaire du n° 1442, du 12 Janvier 1901.

Les bateaux-ambulances et les navires-hôpitaux, par Daniel Bellet. — Les Alpes françaises, par J. Daigret. — Machine à démolir les voies ferrées, par D. Lebois. — Poids atomiques des corps simples, par Delauney. — La navigation aérienne en 1900, par H. de Graffigny. — Sur l'hiver de 1800-1801, par G. de Rocquigny-A-anson. — Les omnibus électriques à Berlin, par J. L. — Unthan l'homme sans bras acrobate et nageur, par Paul Mégnin. — Bobine de Ruhmkorff, par J. Laffargue. — Nécrologie, par le Dr Oritzman. — Chronique. — Académie des sciences ; séances du 81 décembre 1900 et 7 janvier 1901, par Ch. de Villedeuil. — Wiliam Armstrong, par Jacques Boyer.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1° et de 20 0/0 en 2° et 3° classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1°e, 2°e et 3°e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1°e, 2°e et 3°e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1° ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2° ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3° ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1°e classe 163 fr. 50 c. — 2°e classe 123 fr. 50c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la

ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1° itinéraire : 1°e classe 86 fr. — 2°e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2° itinéraire : 1°e classe 54 fr. — 2°e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patentié en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

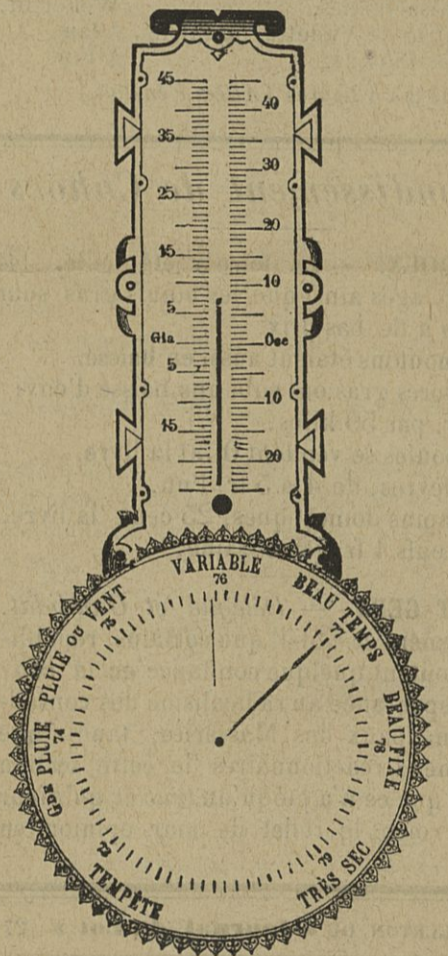
Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

ON DEMANDE

des REPRÉSENTANTS pour le placement des calendriers réclame 1902. S'adresser à la maison Paul Flohr, 9, Rue St-Ambroise, à Paris.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : -0,5 Id. maxima de la veille : 10, Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 4.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta. — Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie. — M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.